

M. CASABONNE présente le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCHB qui est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultat</u>
Section Investissement	428 535.88	378 363.65	- 50 172.23
Section Fonctionnement	292 403.94	321 534.87	29 130.93
<u>TOTAL</u>	720 939.82	699 898.52	- 21 041.30

Le résultat de clôture, c'est-à-dire après intégration des résultats antérieurs, est le suivant :

	<u>Résultat 2016</u>	<u>Exercice 2017</u>	<u>Résultat clôture</u>
Section Investissement	15 052.46	- 50 172.23	- 35 119.77
Section Fonctionnement	94 226.64	29 130.93	123 357.57

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité. Le Président ne participant pas au vote.

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2017 du SPANC de la CCHB qui est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier des Finances Publiques.

- **APPROUVE** le Compte de Gestion.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 22 mars 2018



Suivent les signatures

Affiché le 04.04.18



Le Président

Daniel LACRAMPE